



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0381

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Aménagement des berges du canal de Jonage - Convention de participation financière avec Electricité de France (EDF)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Rapporteur : Monsieur Terracher

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0381**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Aménagement des berges du canal de Jonage - Convention de participation financière avec Electricité de France (EDF)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le canal de Jonage a été réalisé pour dériver l'eau du Rhône vers la centrale de Cusset. Cet ouvrage industriel fait partie du domaine concédé à EDF dans le cadre de la concession de Cusset.

L'Anneau Bleu est un projet qui vise à mettre en valeur les espaces naturels du Rhône amont. Il s'organise autour d'un partenariat entre cinq maîtres d'ouvrage, et deux gestionnaires du domaine public fluvial, à savoir :

- la Communauté urbaine,
- le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage,
- le Symalim,
- la communauté de communes de Miribel et du plateau,
- EDF,
- Voies navigables de France,
- l'Etat.

Le projet de l'Anneau Bleu vise à :

- développer les liaisons modes doux entre ville et nature,
- créer des articulations physiques entre l'espace fluvial et les quartiers riverains,
- valoriser le patrimoine lié à l'eau,
- mettre en valeur les espaces naturels du Rhône amont : canal de Jonage et du Grand Large.

Afin de préserver et de restaurer le caractère naturel et le patrimoine des berges, un cheminement mode doux doit être réalisé par la Communauté urbaine sur les berges du canal de Jonage en vue de leur ouverture à la circulation publique.

Dans le cadre du protocole de partenariat signé entre EDF et le syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage mis à jour en 2006, EDF s'est engagée à participer au financement d'opérations de mise en valeur du canal de Jonage à hauteur de 50 % des dépenses réalisées jusqu'à un montant fixé à 9 928 300 € nets de taxe (valeur 2006).

Parmi ces opérations de mise en valeur, figure l'aménagement des berges du canal de Jonage au sein du projet de l'Anneau Bleu. Par sa délibération n° 2004-2169 en date du 18 octobre 2004, le conseil de Communauté a approuvé l'engagement des études d'aménagement des berges du canal de Jonage et voté une autorisation de programme de 1 160 000 € TTC.

Il est donc proposé une convention qui fixe les conditions dans lesquelles EDF participe financièrement aux dépenses déjà engagées jusqu'en 2008 par la Communauté urbaine, soit un montant de subvention de 216 972,50 € nets de taxe.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation financière d'Electricité de France au titre de 2008 sur le projet d'aménagement des berges du canal de Jonage pour un montant de 216 972,50 € nets de taxe.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - L'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 0950 est complétée pour un montant de 216 972,50 € nets de taxe en recettes.

4° - Les sommes à recouvrer seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 132 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.